Bordereau attestant l'exactitude des informations - PONTOISE - 7802 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 30/08/2024 - 18531 - 2017 B 02765 - 830 070 090 - ABALONE TT OSNY

18537

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
30 AOUT 2024
PONTOISE

SAS ABALONE TT OSNY

12 CHAUSSEE JULES CESAR

95520 OSNY

Dossier financier de l'exercice en Euros
Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

certifié conforme à l'original
le 28/08/2024

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	5 190.00	5 190.00				
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	37 168.57	25 247.06	11 921.51	13 102.40	-1 180.89	-9.01
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts	5 617.00		5 617.00	3 470.00	2 147.00	61.87
	Autres immobilisations financières	2 765.00		2 765.00	2 765.00		
	Total II	50 740.57	30 437.06	20 303.51	19 337.40	966.11	5.00
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	280 065.53	10 862.31	269 203.22	283 285.37	-14 082.15	-4.97
	Autres créances	137 789.59		137 789.59	172 406.66	-34 617.07	-20.08
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	666.66		666.66		666.66	
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	3 280.07		3 280.07	3 643.20	-363.13	-9.97
	Total III	421 801.85	10 862.31	410 939.54	459 335.23	-48 395.69	-10.54
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	472 542.42	41 299.37	431 243.05	478 672.63	-47 429.58	-9.91

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an 8 382.00
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 125 000)	125 000.00	125 000.00		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	3 663.82	3 663.82		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	4 557.51	6 376.34	-1 818.83	-28.52
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	-8 221.11	-1 818.83	-6 402.28	-352.00
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	125 000.22	133 221.33	-8 221.11	-6.17
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques	39 622.10	21 981.10	17 641.00	80.26
	Provisions pour charges				
	Total III	39 622.10	21 981.10	17 641.00	80.26
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants	4 357.06	20 583.26	-16 226.20	-78.83
	Emprunts et dettes financières diverses	3 017.00	19 889.00	-16 872.00	-84.83
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	39 705.03	47 824.45	-8 119.42	-16.98
	Dettes fiscales et sociales	217 975.29	232 701.54	-14 726.25	-6.33
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	1 566.35	2 471.95	-905.60	-36.64
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	266 620.73	323 470.20	-56 849.47	-17.57
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	431 243.05	478 672.63	-47 429.58	-9.91
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	266 620.73	323 470.20		

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2021 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	1 452 445.90		1 452 445.90	1 482 013.73	-29 567.83	-2.00
Chiffre d'affaires NET	1 452 445.90		1 452 445.90	1 482 013.73	-29 567.83	-2.00
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			9 333.24	8 000.00	1 333.24	16.67
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			10 160.00	8 075.60	2 084.40	25.81
Autres produits			369.67	489.76	-120.09	-24.52
Total des Produits d'exploitation (I)			1 472 308.81	1 498 579.09	-26 270.28	-1.75
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			194 668.99	179 279.77	15 389.22	8.58
Impôts, taxes et versements assimilés			31 068.46	27 312.44	3 756.02	13.75
Salaires et traitements			1 007 208.68	999 361.09	7 847.59	0.79
Charges sociales			216 082.97	248 210.89	-32 127.92	-12.94
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			4 337.73	4 413.67	-75.94	-1.72
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			5 367.25	221.61	5 145.64	NS
Dotations aux provisions						
Autres charges			1 110.83	1.24	1 109.59	NS
Total des Charges d'exploitation (II)			1 459 844.91	1 458 800.71	1 044.20	0.07
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			12 463.90	39 778.38	-27 314.48	-68.67
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afferentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	10 632.59	1 867.87	8 764.72	469.24
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	10 632.59	1 867.87	8 764.72	469.24
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	10 659.60	1 594.98	9 064.62	568.32
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	10 659.60	1 594.98	9 064.62	568.32
2. Résultat financier (V-VI)	-27.01	272.89	-299.90	-109.90
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	12 436.89	40 051.27	-27 614.38	-68.95
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	3 017.00	19 889.00	-16 872.00	-84.83
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	17 641.00	21 981.10	-4 340.10	-19.74
Total VIII	20 658.00	41 870.10	-21 212.10	-50.66
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	-20 658.00	-41 870.10	21 212.10	50.66
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	1 482 941.40	1 500 446.96	-17 505.56	-1.17
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 491 162.51	1 502 265.79	-11 103.28	-0.74
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	-8 221.11	-1 818.83	-6 402.28	-352.00

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

DU RESULTAT A LA TRESORERIE

	Exercice N 31/12/2022 12		Exercice N-1 31/12/2021 12	
RESULTAT NET COMPTABLE		-8 221.11		-1 818.83
± Non flux d'exploitation				
Dotations aux amortissements et provisions	27 345.98		26 616.38	
Reprises sur amortissements et provisions	-222.51	27 123.47		26 616.38
Plus ou moins-values sur cession d'actif				
Subventions d'investissements virées au résultat				
= Capacité d'autofinancement		18 902.36		24 797.55
- Prélèvements				
= Autofinancement disponible		18 902.36		24 797.55
+ Variation du B.F.R.		20 171.04		-8 572.72
= Trésorerie d'exploitation		39 073.40		16 224.83
+ Ressources				
Cessions d'immobilisations			300.00	
Augmentation des capitaux propres				
Augmentations des comptes courants d'associés			386.00	
Augmentations des dettes financières				686.00
Subventions reçues				
- Emplois				
Acquisitions d'immobilisations	5 303.84		829.35	
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Réduction des capitaux propres		22 175.84		22 829.35
Dividendes			22 000.00	
Remboursements des comptes courants d'associés	16 872.00			
Remboursements des dettes financières				
= Variation de trésorerie		16 897.56		-5 918.52
+ Trésorerie initiale		-20 309.56		-14 391.04
TRESORERIE FINALE		-3 412.00		-20 309.56

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 431 243.05 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 452 445.90 Euros et dégageant un déficit de -8 221.11 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Au cours de l'exercice clos le 31/12/2018, la SAS ABALONE France a consenti une subvention d'équilibre à hauteur de 100 000 euros.
Cette subvention est assortie d'une clause de retour à meilleur fortune définie de la manière suivante :
Le retour à meilleure fortune sera constaté dés lors que le résultat de la société ABALONE TT OSNY deviendra bénéficiaire tout en garantissant le maintien des capitaux propres à un montant au moins égal à celui du capital social, dans la limite annuelle de 50% du résultat d'exploitation.
Une somme égale à l'excédent constaté sera alors affectée directement au compte

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

créditeur du créancier, en proportion de sa créance par rapport au total de l'abandon, ceci chaque année et jusqu'à apurement complet de l'abandon.

Au cours de l'exercice clos au 31/12/2019, le retour est de 15 951 euros.
Au cours de l'exercice clos au 31/12/2020, le retour est de 19 503 euros.
Au cours de l'exercice clos au 31/12/2021, le retour est de 19 889 euros.
Au cours de l'exercice, le retour est de 3 017 euros.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	5 190		
Installations générales agencements aménagements divers	19 961		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	14 051		3 157
TOTAL	34 012		3 157
Prêts, autres immobilisations financières	6 235		2 147
TOTAL	6 235		2 147
TOTAL GENERAL	45 437		5 304

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			5 190	5 190
Installations générales agencements aménagements divers			19 961	19 961
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			17 208	17 208
TOTAL			37 169	37 169
Prêts, autres immobilisations financières			8 382	8 382
TOTAL			8 382	8 382
TOTAL GENERAL			50 741	50 741

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	5 190			5 190
Installations générales agencements aménagements divers	12 162	2 852		15 014
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	8 747	1 485		10 233
TOTAL	20 909	4 338		25 247
TOTAL GENERAL	26 099	4 338		30 437

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	2 852				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 485				
TOTAL	4 338				
TOTAL GENERAL	4 338				

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	21 981	17 641			39 622
TOTAL	21 981	17 641			39 622

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	5 718	5 367	223		10 862
TOTAL	5 718	5 367	223		10 862
TOTAL GENERAL	27 699	23 008	223		50 484
Dont dotations et reprises					
d'exploitation		5 367	223		
exceptionnelles		17 641			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	5 617	5 617	
Autres immobilisations financières	2 765	2 765	
Clients douteux ou litigieux	38 798	38 798	
Autres créances clients	241 268	241 268	
Impôts sur les bénéfices	1 266	1 266	
Taxe sur la valeur ajoutée	11 716	11 716	
Divers état et autres collectivités publiques	2 667	2 667	
Groupe et associés	119 066	119 066	
Débiteurs divers	3 075	3 075	
Charges constatées d'avance	3 280	3 280	
TOTAL	429 517	429 517	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	2 147		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	4 357	4 357		
Fournisseurs et comptes rattachés	39 705	39 705		
Personnel et comptes rattachés	82 885	82 885		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	51 083	51 083		
Taxe sur la valeur ajoutée	72 333	72 333		
Autres impôts taxes et assimilés	11 674	11 674		
Groupe et associés	3 017	3 017		
Autres dettes	1 566	1 566		
TOTAL	266 621	266 621		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	10.0000	12 500			12 500

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	5 741
Total	5 741

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	278
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 732
Dettes fiscales et sociales	51 616
Autres dettes	1 566
Total	65 193

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	3 280
Total	3 280

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 4 026 euros, correspondant aux honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Engagements reçus

GARANTIE FINANCIERE EULER	133 146
Total	133 146

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

KPMG SA
89 Rue des Cinq Chemins
ZA de la Chevalerie numero
Deux
50009 Saint Lô

Abalone TT Osny S.A.S

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022
Abalone TT Osny S.A.S
12 Chaussée Jules César 95520 OSNY

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

KPMG SA
89 Rue des Cinq Chemins
ZA de la Chevalerie numero
Deux
50009 Saint Lô

Abalone TT Osny S.A.S

12 Chaussée Jules César 95520 OSNY

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'assemblée générale de la société Abalone TT Osny S.A.S,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Abalone TT Osny S.A.S relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

KPMG

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La société constitue des dépréciations des créances clients selon les modalités décrites dans la note « Dépréciation des créances » de l'annexe.

Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par la société, décrite dans la note « Dépréciation des créances » de l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier, par sondage, l'application de cette approche.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Saint Lô, le 23 mai 2023

KPMG SA



23/05/2023 10:43

Signé par **Yohann Bossard (KPMG)**

Yohann BOSSARD

Associé

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(1)

BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2023

Désignation de l'entreprise : SAS ABALONE TT OSNY — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 12 CHAUSSEE JULES CESAR 95520 OSNY — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 83007009000014 — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 31122022 Net 3	N-1 31122021 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de développement *	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	5 190	AG	5 190		
	Fonds commercial (1)	AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
	Autres immobilisations corporelles	AT	37 169	AU	25 247	11 922	13 102
	Immobilisations en cours	AV		AW			
	Avances et acomptes	AX		AY			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU		CV			
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF	5 617	BG		5 617	3 470
	Autres immobilisations financières*	BH	2 765	BI		2 765	2 765
	TOTAL (II)	BJ	50 741	BK	30 437	20 304	19 337
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	280 066	BY	10 862	269 203	283 285
	Autres créances (3)	BZ	137 790	CA		137 790	172 407
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
	Disponibilités	CF	667	CG		667	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	3 280	CI		3 280	3 643
	TOTAL (III)	CJ	421 802	CK	10 862	410 940	459 335
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	472 542	1A	41 299	431 243	478 673

Renvois : (1) Dont droit au bail | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 8 382 | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : | Stocks : | Créances :

Cegid Quadra

CECOM Experts-comptables

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

2 BILAN - PASSIF avant répartition

Désignation de l'entreprise : SAS ABALONE TT OSNY — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 125 000)	DA	125 000	125 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	3 664	3 664
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	4 558	6 376
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(8 221)	(1 819)
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	125 000	133 221
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	39 622	21 981
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	39 622	21 981
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	4 357	20 583
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	3 017	19 889
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	39 705	47 824
	Dettes fiscales et sociales	DY	217 975	232 702
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	1 566	2 472
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	266 621	323 470
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	431 243	478 673

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	266 621	323 470
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	4 079	20 310

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Quadra

Désignation de l'entreprise : SAS ABALONE TT OSNY — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N					Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue biens*	FD		FE		FF		
	Production vendue services*	FG	1 452 446	FH		FI	1 452 446	1 482 014
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	1 452 446	FK		FL	1 452 446	1 482 014
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	9 333	8 000
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	10 160	8 076
	Autres produits (1) (11)					FQ	370	490
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	1 472 309	1 498 579
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	194 669	179 280
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	31 068	27 312
	Salaires et traitements*					FY	1 007 209	999 361
	Charges sociales (10)					FZ	216 083	248 211
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements*					GA	4 338	4 414
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	5 367	222
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	1 111	1
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	1 459 845	1 458 801
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	12 464	39 778
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	10 633	1 868
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	10 633	1 868
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	10 660	1 595
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	10 660	1 595
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(27)	273
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	12 437	40 051

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise : SAS ABALONE TT OSNY — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	3 017	19 889
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	17 641	21 981
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	20 658	41 870
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(20 658)	(41 870)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 482 941	1 500 447
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 491 163	1 502 266
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(8 221)	(1 819)
RENVOIS (1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3) Dont	- Crédit bail mobilier *	HP		
	- Crédit bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1	9 937	8 076
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 / obligatoires A9			
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8 / dont cotisations Madelin A7			

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
PROVISION POUR RISQUE	17 641	
RETOUR A MEILLEURE FORTUNE	3 017	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 431 243.05 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 452 445.90 Euros et dégageant un déficit de -8 221.11 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Au cours de l'exercice clos le 31/12/2018, la SAS ABALONE France a consenti une subvention d'équilibre à hauteur de 100 000 euros.
Cette subvention est assortie d'une clause de retour à meilleur fortune définie de la manière suivante :
Le retour à meilleure fortune sera constaté dés lors que le résultat de la société ABALONE TT OSNY deviendra bénéficiaire tout en garantissant le maintien des capitaux propres à un montant au moins égal à celui du capital social, dans la limite annuelle de 50% du résultat d'exploitation.
Une somme égale à l'excédent constaté sera alors affectée directement au compte

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

créditeur du créancier, en proportion de sa créance par rapport au total de l'abandon, ceci chaque année et jusqu'à apurement complet de l'abandon.

Au cours de l'exercice clos au 31/12/2019, le retour est de 15 951 euros.
Au cours de l'exercice clos au 31/12/2020, le retour est de 19 503 euros.
Au cours de l'exercice clos au 31/12/2021, le retour est de 19 889 euros.
Au cours de l'exercice, le retour est de 3 017 euros.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	5 190		
Installations générales agencements aménagements divers	19 961		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	14 051		3 157
TOTAL	34 012		3 157
Prêts, autres immobilisations financières	6 235		2 147
TOTAL	6 235		2 147
TOTAL GENERAL	45 437		5 304

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			5 190	5 190
Installations générales agencements aménagements divers			19 961	19 961
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			17 208	17 208
TOTAL			37 169	37 169
Prêts, autres immobilisations financières			8 382	8 382
TOTAL			8 382	8 382
TOTAL GENERAL			50 741	50 741

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	5 190			5 190
Installations générales agencements aménagements divers	12 162	2 852		15 014
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	8 747	1 485		10 233
TOTAL	20 909	4 338		25 247
TOTAL GENERAL	26 099	4 338		30 437

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	2 852				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 485				
TOTAL	4 338				
TOTAL GENERAL	4 338				

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	21 981	17 641			39 622
TOTAL	21 981	17 641			39 622

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	5 718	5 367	223		10 862
TOTAL	5 718	5 367	223		10 862
TOTAL GENERAL	27 699	23 008	223		50 484
Dont dotations et reprises					
d'exploitation		5 367	223		
exceptionnelles		17 641			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	5 617	5 617	
Autres immobilisations financières	2 765	2 765	
Clients douteux ou litigieux	38 798	38 798	
Autres créances clients	241 268	241 268	
Impôts sur les bénéfices	1 266	1 266	
Taxe sur la valeur ajoutée	11 716	11 716	
Divers état et autres collectivités publiques	2 667	2 667	
Groupe et associés	119 066	119 066	
Débiteurs divers	3 075	3 075	
Charges constatées d'avance	3 280	3 280	
TOTAL	429 517	429 517	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	2 147		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	4 357	4 357		
Fournisseurs et comptes rattachés	39 705	39 705		
Personnel et comptes rattachés	82 885	82 885		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	51 083	51 083		
Taxe sur la valeur ajoutée	72 333	72 333		
Autres impôts taxes et assimilés	11 674	11 674		
Groupe et associés	3 017	3 017		
Autres dettes	1 566	1 566		
TOTAL	266 621	266 621		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	10.0000	12 500			12 500

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	5 741
Total	5 741

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	278
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 732
Dettes fiscales et sociales	51 616
Autres dettes	1 566
Total	65 193

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	3 280
Total	3 280

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 4 026 euros, correspondant aux honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Engagements reçus

GARANTIE FINANCIERE EULER	133 146
Total	133 146

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

KPMG SA
89 Rue des Cinq Chemins
ZA de la Chevalerie numero
Deux
50009 Saint Lô

Abalone TT Osny S.A.S

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Certifié conforme à l'original
le 28/08/2024

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2022
Abalone TT Osny S.A.S
12 Chaussée Jules César 95520 OSNY

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

KPMG SA
89 Rue des Cinq Chemins
ZA de la Chevalerie numero
Deux
50009 Saint Lô

Abalone TT Osny S.A.S

12 Chaussée Jules César 95520 OSNY

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

À l'assemblée générale de la société Abalone TT Osny S.A.S,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé

Nous avons été avisés des conventions suivantes mentionnées à l'article L.227-10 du code de commerce qui sont intervenues au cours de l'exercice écoulé.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

Retour à meilleure fortune – Abalone France S.A.S.

- Nature de la convention : Subvention d'équilibre assortie d'une clause de retour à meilleure fortune
- Personne concernée : Abalone France S.A.S., associé à plus de 10% de la société SAS Abalone TT Osny.
- Modalités et montants concernés :

 Le retour à meilleure fortune est constaté dès lors que le résultat de la société devient bénéficiaire tout en garantissant le maintien des capitaux propres à un montant au moins égal à celui du capital social, dans la limite annuelle de 50% du résultat d'exploitation. Une somme égale à l'excédent constaté est alors affectée directement au compte créditeur du créancier, en proportion de sa créance par rapport au total de l'abandon, ceci chaque année et jusqu'à apurement complet de l'abandon.

 Au 31/12/2022, les conditions de mise en œuvre de la clause de retour à meilleure fortune étant réunies, une charge a été constatée d'un montant de 3 017 € HT.

Saint Lô, le 23 mai 2023

KPMG SA

23.05.2023 09:22

Signé par **Yohann Bossard (KPMG)**

Yohann BOSSARD

Associé

ABALONE TT OSNY
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 125000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 12 CHAUSSÉE JULES CÉSAR
95520 OSNY
830070090 RCS PONTOISE
Ci-dessous désignée « la Société »

AFFECATION DU RESULTAT PROPOSEE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 26 mai 2023

TROISIÈME RÉSOLUTION
AFFECTATION DU RÉSULTAT

Après avoir pris connaissance, pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

- Du résultat déficitaire d'un montant de -8221,11 euro(s),
- Du poste « "Autres réserves" » de l'exercice précédent d'un montant de 4557,51 euro(s)
- De la réserve légale d'un montant de 3663,82 euro(s)

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat :

- Au poste « *Autres réserves* » pour un montant de -4 557,51 euro(s),
 portant le solde du compte « Autres réserves » à un montant de : 0 *euro(s) ;*
- Au poste « *report à nouveau* » pour un montant de -3 663,60 euro(s),
 portant le solde du compte « report à nouveau » à un montant de : 3 663,60 *euro(s) ;*

DISTRIBUTIONS ANTERIEURES
Par ailleurs, l'assemblée générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, qu'il a été procédé aux distributions de dividendes suivantes au cours des trois derniers exercices :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31.12.2021			Néant
31.12.2020			22 000,00 €
31.12.2019			Néant

ABALONE TT OSNY
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 125000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 12 CHAUSSÉE JULES CÉSAR
95520 OSNY
830070090 RCS PONTOISE
Ci-dessous désignée « la Société »

AFFECATION DU RESULTAT ADOPTEE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 26 mai 2023

TROISIÈME RÉSOLUTION
AFFECTATION DU RÉSULTAT

Après avoir pris connaissance, pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

- Du résultat déficitaire d'un montant de -8221,11 euro(s),
- Du poste « "Autres réserves" » de l'exercice précédent d'un montant de 4557,51 euro(s)
- De la réserve légale d'un montant de 3663,82 euro(s)

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat :

- Au poste « *Autres réserves* » pour un montant de -4 557,51 euro(s),
 portant le solde du compte « Autres réserves » à un montant de : 0 *euro(s) ;*
- Au poste « *report à nouveau* » pour un montant de -3 663,60 euro(s),
 portant le solde du compte « report à nouveau » à un montant de : 3 663,60 *euro(s) ;*

DISTRIBUTIONS ANTERIEURES
Par ailleurs, l'assemblée générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, qu'il a été procédé aux distributions de dividendes suivantes au cours des trois derniers exercices :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31.12.2021			Néant
31.12.2020			22 000,00 €
31.12.2019			Néant

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
Le Président.



ATTESTATION DE CONFORMITE DES DOCUMENTS COMPTABLES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

La société ou la personne morale désignée ci-après

ABALONE TT OSNY
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 125000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 12 CHAUSSÉE JULES CÉSAR
95520 OSNY
830070090 RCS PONTOISE

Représentée par la société ABALONE FRANCE, SAS au capital de 500 000,00 euros dont le siège social est situé à Saint-Herblain (4800) 43 rue Bobby Sands, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nantes sous le numéro 383 497 963, elle-même représentée par Monsieur Jean VERNEYRE, son Président,

Certifie que les documents comptables transmis sous forme électronique sont conformes aux comptes approuvés par l'assemblée générale, ou, en cas d'associé unique, par ce dernier ;

Déclare donner mandat pour effectuer le dépôt des documents mentionnés aux articles L.232-21 à L.232-23 du code de commerce à la société ABALONE FRANCE, SAS au capital de 500 000,00 euros dont le siège social est situé à Saint-Herblain (4800) 43 rue Bobby Sands, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nantes sous le numéro 383 497 963, représentée par Monsieur Jean VERNEYRE, son Président.

Pour la société ABALONE TT OSNY
Sa Présidente, la société ABALONE FRANCE
Représentée par M. VERNEYRE

